



BAREME DES HONORAIRES

A la charge de la partie prévue au mandat – barème en vigueur au 01/01/2024

TVA au taux en vigueur : 20%

AVIS DE VALEUR

Forfait 380 € TTC

Remboursable au jour où un mandat de vente est confié à Moulin des Prés

MANDATS DE VENTE ET MANDATS DE RECHERCHE

Montant de la transaction	Habitation	Commercial ou industriel	Terrain à bâtir	Cession de bail
0 € à 100 000 €	7% TTC			
100 000 à 150 000 €	6% TTC			
Au-delà de 150 000 €	5% TTC			
Tous montants		5% TTC	5% TTC	5% TTC

LOCATIONS COMMERCIALES ET PROFESSIONNELLES

Montant du loyer annuel hors charges et hors taxes	Commercial ou industriel	Professionnel
Tous montants	30% HT	30% HT

LOCAUX D'HABITATION – LOI DU 06/07/1989

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires TTC d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier, et rédaction du bail : : 1 mois de loyer hors charges, déduction faite des honoraires imputable au locataire sur la base suivante :

Zone très tendue (12€/m²) ; Zone tendue (10€/m²) ; Zone non tendue (8€/m²)

Honoraires TTC d'état des lieux : 3€/m²

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires TTC : visite, constitution du dossier, rédaction du bail :

Zone très tendue (12€/m²) ; Zone tendue (10€/m²) ; Zone non tendue (8€/m²)

Honoraires TTC d'état des lieux : 3€/m²

